

Compte-rendu de réunion du 20/05/20 entre la mairie et les associations de parents d'élèves en vue de la suite du retour des élèves dans les écoles débutant le 25/05/20

Participants : M. Veliska et les représentants des associations de parents d'élèves FCPE le Barp et Paradisscol'Eyre

A l'invitation de M. Veliska, nous faisons un point sur les 2 semaines passées et M. Veliska nous présente l'organisation qui sera mise en place dans un premier temps à partir du 25/05/20.

Mardi 19/05 les 4 directrices ont participé à une réunion avec la mairie pour préparer la suite. Monsieur Veliska indique que cette période sur deux semaines s'est plutôt bien passée et particulièrement du fait des efforts de tous, d'une bonne concertation entre les différents acteurs. La mairie est passée sur l'ensemble des temps de la journée pour se rendre compte de l'efficacité des mesures mises en place et a si besoin adapté certaines dispositions.

Il nous fait part du fait que l'organisation complexe mise en place pour respecter le protocole sanitaire peut être perturbée par l'arrivée d'enfants qui n'étaient pas initialement inscrits dans les accueils périscolaires et à l'école. Ça a été le cas de manière très réduite pendant ces deux semaines mais cela mérite d'être relevé avant l'arrivée de plus nombreux enfants sur les prochaines semaines. **Les parents doivent ainsi scrupuleusement respecter leurs engagements : viennent à l'école uniquement les enfants que les parents ont inscrits par réponse aux sondages des directrices.** Cela permettra un accueil dans les meilleures conditions pour tous (enfants et personnels éducatif et municipal). Nous (FCPE le Barp) sommes d'accord avec ce principe de base.

M. Veliska indique que l'utilisation des différents locaux est réfléchi avec les directrices pour optimiser les zones à nettoyer.

L'accueil à partir du 25/05 :

Il inclut toujours les enfants « prioritaires » (tous les jours pour eux) ainsi que les enfants « volontaires » (certains jours dans la semaine suivant le nombre d'enfants à accueillir).

La mairie a envoyé mercredi 20/05 un e-mail d'information à tous les parents des enfants scolarisés de la commune en indiquant qu'uniquement ceux qui renvoient leurs enfants à l'école peuvent inscrire leurs enfants en APS du matin, du soir, à la restauration scolaire ainsi qu'à l'accueil du mercredi (à partir du moment où l'enfant fréquente au moins un jour par semaine l'école). Pour cela le site de CARTE+ est réouvert à partir de ce jeudi 21/05.

Nota : M. Veliska nous indique que l'accueil périscolaire des enfants jusqu'au 20/05 n'a pas été facturé aux familles. L'accueil redevient payant à partir du 25/05 par l'intermédiaire de CARTE+ avec les mêmes tarifs qu'avant le confinement.

Les délais d'inscriptions valables avant le confinement ont été annulés : le délai d'inscription aux services CARTE+ est maintenant de 24h.

ATTENTION : Le système CARTE+ ayant été arrêté pendant le confinement, les prélèvements automatiques pour ceux qui ont souscrit aux contrats (inscription à l'année à la restauration et/ou aux accueils périscolaires) ont été arrêtés.

Ainsi, même si vous aviez souscrit à ces contrats en début d'année, vous devez à partir de maintenant et jusqu'à la fin de l'année scolaire inscrire vos enfants sur CARTE+ à la restauration et aux APS si vous avez besoin de ces prestations à partir du 25/05/20.

L'organisation des temps périscolaires et sur la pause méridienne reste la même que pendant les 2 premières semaines (voir ci-dessous). M. Veliska nous précise bien que cette organisation peut être amenée à changer suivant les directives gouvernementales et s'il devait y avoir plus d'enfants à accueillir.

Il indique également que l'effectif du personnel municipal dédié aux temps scolaire (nettoyages et désinfections) et périscolaire (temps APS et restauration) est très tendu pendant cette période.

Temps périscolaire (APS du matin et du soir) :

Le nombre d'enfants accueillis était très faible pendant les deux premières semaines. Il devrait augmenter dans les prochaines semaines.

Les enfants seront accueillis avec un taux d'encadrement conforme au protocole en vigueur (de l'ordre de 1 animateur pour 12 à 14 enfants). Idem pour les mercredis.

Comme pour les deux premières semaines, les enfants seront répartis par groupe¹ dans la limite des espaces disponibles en prenant toujours en compte les mesures de distanciation à l'intérieur des groupes.

Restauration scolaire :

A partir du 25/05, les repas seront commandés à la société de restauration en contrat. Ce sont pour l'instant des repas froids servis dans des barquettes (pas de plateaux).

Il peut être fourni des assiettes et couverts si besoin.

Il est demandé que chaque enfant amène sa gourde ou bouteille d'eau.

Comme pour les semaines précédentes il y a un agent municipal par groupe¹ pendant la pause méridienne. Les enfants mangent avec leur groupe dans la salle de restauration. Toujours échelonnage d'arrivée / départ des groupes répartis dans la salle pour éviter les brassages des groupes.

[Le principe de la restauration scolaire est identique à celui d'avant le confinement : L'inscription au service de restauration par CARTE+ implique la commande du repas ainsi que la comptabilisation de l'enfant dans le dimensionnement de l'encadrement. Les enfants ne sont pas autorisés à apporter leur propre repas.](#)

M. Veliska indique en effet que la gestion des repas personnels entrainerait une organisation encore plus complexe qu'elle ne l'est déjà avec les différentes mesures à appliquer et que l'on revient à une équité de repas pour tous les enfants.

La mairie réfléchit à des repas chauds pour de futures semaines mais rien n'est décidé pour l'instant. Cela demandera plus d'agents de restauration qui ne pourront être affectés à des actions de nettoyage et/ou d'encadrement des enfants pendant la pause méridienne alors que l'effectif actuel est déjà limite.

Accueil dans le Centre de Loisir Sans Hébergement communal pendant les vacances scolaires d'été :

M. Veliska indique qu'a priori le centre devrait ouvrir mais que pour l'instant rien décidé. L'actuel protocole qui encadre ce service comme ceux des accueils périscolaires n'est valable que jusqu'au 02/06. Les dispositions qui seront mises en place et les capacités d'accueil ne sont pas encore connues. La mairie communiquera dès qu'elle le pourra.

¹ Rappel : 1 groupe = ensemble des enfants accueillis dans une même salle de classe.